

Question 3191 (4.3.2009) de **M. Xavier Bettel** (DP) concernant le **détecteur de drogues au Centre Pénitentiaire de Luxembourg (CPL):**

Au cours de la dernière nuit un détenu du Centre Pénitentiaire de Luxembourg (CPL) est décédé dans sa cellule. Selon les informations diffusées par les médias, la personne serait décédée suite à une overdose.

Partant, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice:

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations?

- Dans sa réponse à ma question parlementaire du 17 septembre 2008 au sujet du détecteur de drogues installé au CPL, Monsieur le Ministre avait fait savoir que l'utilisation de l'actuel détecteur pour la recherche systématique s'était avérée difficile et que, par conséquent, son remplacement par un détecteur de la toute dernière génération s'imposait (cf. *compte rendu N°1/2008-2009 - question parlementaire N°2823*). J'aimerais dès lors savoir de la part de Monsieur le Ministre si le nouveau détecteur a déjà pu être mis en place. Dans la négative, quelles sont les raisons qui retardent son installation?

Question 3193 (5.3.2009) de **M. Jacques-Yves Henckes** (ADR) concernant la **consommation de drogues au Centre Pénitentiaire de Luxembourg (CPL):**

La presse fait état du fait qu'un jeune homme de 20 ans serait décédé à la prison et que sa mort pourrait être due à une overdose.

À plusieurs reprises je vous ai fait savoir mon inquiétude face au laxisme des responsables de la prison en matière de drogues et de l'abus systématique de médicaments à la prison et je vous ai fait des propositions pour lutter contre ce fléau notamment en organisant des contrôles non seulement des visiteurs mais aussi du personnel, au niveau de la manière d'organiser les fouilles des cellules, de gêner le trafic financier, le brouillage des téléphones portables utilisés pour effectuer les commandes de drogue etc..

Monsieur le Directeur de la prison a lui-même reconnu un trafic important dans la prison et pourtant rien n'est fait pour y remédier d'une façon efficace. Un rapport de la Commission européenne d'août 2001 fait état de 36% de prisonniers sous l'empire de la drogue, soit un des pourcentages les plus élevés d'Europe.

Une pétition datant de quelques années du prisonnier M. contresignée par 30 détenus demandant votre aide dans la lutte contre les trafiquants a eu pour seule réaction que le détenu a été lourdement sanctionné et placé en cellule d'isolement.

Dans ce contexte, j'aimerais vous poser les questions suivantes:

1. Pouvez-vous confirmer la mort d'un jeune par overdose à la prison?

2. Combien de détenus ont succombé voire ont failli succomber à une overdose ou à un abus de médicaments durant les douze derniers mois?

3. Quelles sont les drogues utilisées dans les cas susmentionnés?

4. Combien de personnes ont été arrêtées pour trafic de drogues et quelles quantités ont été saisies durant les douze derniers mois alors que l'importation de drogues journalière atteint le kilo?

5. Quelles mesures ont été prises voire seront prises pour amplifier la lutte contre le trafic de drogues dures dans la prison? Le Gouvernement a-t-il l'intention d'émettre une circulaire pour définir les moyens de lutter contre le trafic et la consommation de drogues et surtout de définir les moyens de prévention?

Réponse (20.3.2009) de **M. Luc Frieden**, *Ministre de la Justice:*

1. En date du 4 mars 2009 vers 6.50 heures, un condamné âgé de 20 ans a été trouvé mort dans sa cellule. Le parquet de Luxembourg a ouvert une enquête et a fait procéder à une autopsie pour voir déterminer la cause du décès. Les résultats de l'enquête toxicologique ne sont pas encore connus.

2. La procédure pour l'acquisition par marché négocié d'un nouveau détecteur de stupéfiants est en voie de finalisation.

3. Durant les douze derniers mois, aucun décès par overdose n'a été à déplorer.

Du 1^{er} mars 2008 au 1^{er} mars 2009, 197 personnes ont été admises au CPL pour trafic de drogues.

0,5 gr d'héroïne, 22,8 gr de haschisch et 26,4 gr de marijuana ont été saisis au sein du CPL pendant cette période.

4. Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues dures, et plus généralement contre les infractions contre la législation sur les stupéfiants, l'administration pénitentiaire coopère étroitement avec le service de police judiciaire et fait notamment intervenir régulièrement la brigade canine. Toutes les infractions constatées sont signalées au parquet.